



## Succession réévaluation suite à donation

Par **clarou10**, le **14/02/2016** à **09:10**

Bonjour,

En 2000 mon père m'a aidée à acheter un appartement qui coûtait 106000€ à l'époque car nous étions en Francs en faisant une donation de 300000 francs. Il a payé pendant 2 ans le remboursement du prêt plus des travaux et autre, pour un total de 80000€. J'ai remboursé de mon côté pendant 5 ans et demi le prêt jusqu'en 2007 date à laquelle il se terminait. J'ai vendu cet appartement en juillet dernier pour un montant de 313500€ net vendeur.

Aujourd'hui mon père veut rééquilibrer par rapport à mon frère. Comment cela se passe t il ? Doit il avoir l'équivalent du montant de la vente de mon appartement en juillet de 313500€, sachant que mon père ne m'a pas donné cette somme à l'époque ? Je vous remercie pour vos réponses. Cordialement